Septembre 2020/n° 254

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

www.sosve.org

# Villages de joie

ENTRETIEN EXCEPTIONNEL

## ADRIEN TAQUET,

**secrétaire d'État, expose la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance**

GRÂCE À VOS DONS

## SOMALIE

**Covid-19 : l'hôpital SOS de Mogadiscio s'est mobilisé dès le premier jour**

## L'ESSENTIEL 2019

à lire après la page 8

# "L'ÉDITO" DE DE FAHARYA

**Chaque trimestre, un jeune d'un village d'enfants SOS s'exprime**

Je m'appelle Faharya.
J'ai validé mon bac ES et me suis inscrite en licence administration économique et sociale - ressources humaines à Paris 1. Une nouvelle vie va commencer pour moi : je vais habiter en cité universitaire et verrai moins mon petit frère et ma petite sœur qui restent au village. Avant, nous étions en foyer. Mais comme ils sont plus jeunes que moi, je ne les voyais pas ou alors en les croisant le matin quand ils partaient à l'école. Heureusement qu'on s'est retrouvés à la maison du village SOS. Je m'y trouve très bien. Nous y ont rejoints récemment deux sœurs de 4 ans et 8 ans. Je les aime bien et joue souvent avec elles.
Je suis très curieuse de ce qui se passe partout. J'ai lu récemment le témoignage qui m'a vraiment remuée d'une femme qui avait subi des violences gynécologiques et obstétricales. Je ne savais pas que ça existait. J'ai été touchée aussi par le mouvement « black lives matter ».
J'aime beaucoup découvrir de nouvelles choses, par internet et sur certains réseaux, avant d'aller voir par moi-même. Par exemple j'aime me promener dans Paris et j'ai repéré le jardin du Luxembourg et le parc de Bagatelle que j'irai voir bientôt. Plus tard j'espère pouvoir faire le tour de monde en passant par les 5 continents. Cet été, je ne prendrai pas de vacances : je voudrais trouver un travail qui me permette de mettre de l'argent de côté pour pouvoir passer mon permis et aider à mon installation à la fac.

*Faharya*

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
Villages de joie

Publication trimestrielle éditée par
SOS Villages d'Enfants
6, cité Monthiers - 75 009 Paris
Tél. : **01 55 07 25 25**

PRÉSIDENT : **Daniel Barroy**

VICE-PRÉSIDENTES : **Marie-Claude Hamon, Françoise Rouch**

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : **Isabelle Moret**

RÉDACTEUR EN CHEF : **François-Xavier Deler**

CONCEPTION, RÉDACTION ET MAQUETTE :
**Le Jas - 01 53 10 24 10 - www.lejas.com**

PHOTOS : **Katerina Ilievska, Peeterv / Istock, L'Action Sociale, SIPA Press, Philippe Besnard/SOS Villages d'Enfants, SOS Villages d'Enfants, SOS Villages d'Enfants Haïti, SOS Archives, Téléparis.**

IMPRESSION : **Uniservices**

**ISSN : 0243.6 949**
Dépôt légal à la parution/Cette revue est accompagnée d'un encart d'appel à dons (enveloppe, lettre et bulletins de don).

Imprimé sur papier recyclé couché demi-mat 80 g PEFC
PEFC 10-31-2036

***Villages de joie* : Face à la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 qui a frappé notre pays, quelles sont les principales difficultés de terrain que vous avez eu à gérer en matière de protection de l'enfance ?**

**Adrien Taquet :** Nous avons connu en effet une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Elle a nécessité une adaptation de chacun, à tous niveaux. Je veux donc avant tout saluer la mobilisation totale et continue de tous les professionnels de la protection de l'enfance, en établissement, à leur domicile, au domicile des familles, qu'ils soient travailleurs sociaux, cadres, agents administratifs ou techniques. L'ensemble du secteur a fait preuve d'une grande réactivité pour assurer la continuité de nos dispositifs de protection et d'accompagnement. Mais un certain nombre de difficultés et de contraintes ont été rencontrées : les professionnels ont pu eux aussi être touchés par la maladie, ont dû organiser la garde de leurs enfants et n'ont pas toujours pu se rendre au travail dans les premiers jours du confinement. Pour y remédier, nous leur avons accordé dès le 23 mars l'accès dérogatoire de leurs enfants aux crèches et aux écoles, ce qui a permis de réduire considérablement l'absentéisme dans les structures. La couverture en équipements de protection individuelle a également été au cœur des discussions, avec de nombreux échanges avec les conseils départementaux qui ont progressivement et largement pu s'engager à approvisionner les professionnels.
Cette mobilisation de tous était essentielle car durant la période de confinement nous avons observé un afflux des appels au 119, le numéro d'appel concernant les enfants en danger.

***VDJ* : Le modèle SOS Villages d'Enfants et l'organisation des villages peuvent-ils, sur certains aspects, mieux répondre que d'autres établissements aux conséquences de la crise du COVID-19 ?**

**A.T :** Nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement des enfants protégés doivent être les plus diversifiés possible pour correspondre le mieux possible aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il est indéniable que le modèle de SOS Villages d'Enfants, reconnu pour sa prise en charge des

# Adrien Taquet,

## secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, est l'invité exceptionnel de Villages de joie

fratries et en petites unités de vie, a totalement sa place pour répondre aux enjeux et prévenir les séparations des frères et sœurs lors d'un placement. Nous savons que le confinement a pu engendrer beaucoup de promiscuité dans certains foyers, avec un risque de "burn-out parental", voire de passage à l'acte maltraitant. Cela peut entraîner, dans les évaluations des situations durant le déconfinement, une augmentation des besoins de protection.

***VDJ* : Vous êtes en charge de la protection de l'enfance depuis janvier 2019. Quel bilan tirez-vous de ces 18 mois ?**

**A.T :** Mon action depuis un an et demi se déploie sur trois priorités : soutenir les parents sur la période cruciale des 1 000 premiers jours, lutter contre toutes les formes de violence faites aux enfants et soutenir le secteur de la protection de l'enfance en accélérant notamment le virage de la prévention dans ce domaine. Nous avons réalisé, dès le printemps 2019, un important travail de concertation qui a conduit à la définition de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et au plan de mobilisation contre l'ensemble des violences faites aux enfants. Il est indispensable de soutenir les acteurs, les professionnels dans les réponses aux besoins des enfants et de renforcer plus globalement le pilotage et la gouvernance nationale et locale, d'améliorer la coordination de l'ensemble des institutions qui concourent aux missions de la protection de l'enfance.

***VDJ* : Vous avez présenté le 14 octobre 2019 la "Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022". Pouvez-vous nous en rappeler les grands axes ?**

**A.T :** La stratégie contient plus d'une vingtaine

© SIPA Press

**Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, avait été sollicité par VDJ en juin dernier pour répondre à notre interview en pleine crise du COVID-19. Il a pris le temps de répondre à nos questions sur cette actualité et partage avec les lecteurs de VDJ sa vision des enjeux de la protection de l'enfance en France et du modèle SOS Villages d'Enfants.**

de mesures regroupées en 4 engagements. Le premier est d'agir le plus précocement possible – avec un volet important sur la protection maternelle et infantile. On peut citer la progression des entretiens prénataux précoces, la généralisation des bilans en école maternelle, la création de relais parentaux, le renforcement des cellules de recueil et d'informations préoccupantes. Le deuxième est de prévenir les ruptures de parcours dans l'accompagnement des enfants protégés : créer des modalités d'accueil ASE/Handicap (équipe mobile, accueil de jour, prises en charge mixtes…), faciliter l'innovation des accompagnements notamment les interventions à domicile en protection de l'enfance, renforcer l'offre d'accueil des fratries, systématisation des accompagnements en fin de placement, sécuriser et faciliter l'adoption. Le troisième est de donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits : garantir l'accès à la scolarité via le rapprochement de l'éducation nationale des enfants protégés, créer une charte des droits des enfants protégés, simplifier les actes usuels. Enfin, le quatrième engagement est de préparer l'avenir en amont des 18 ans : créer de nouveaux dispositifs sur l'accès au logement, faciliter l'intégration sociale et professionnelle des MNA*.

***VDJ* : Cette stratégie entend se déployer à travers la signature de conventions entre les départements et l'État. Trente départements sont concernés pour 2020 et les conventions doivent être signées avant le 30 juin. Les délais seront-ils tenus et sur quels enjeux vont-elles prioritairement porter ?**

**A.T :** La crise sanitaire que nous traversons a inévitablement retardé le déploiement de la stratégie, quand bien même l'ensemble des éléments techniques est prêt pour que s'engagent opérationnellement les discussions et partenariats locaux entre l'État et les collectivités départementales. Les enjeux posés ont été confortés par la crise épidémique que nous traversons, notamment le renforcement des cellules de recueil et d'informations préoccupantes, le soutien à la protection maternelle et infantile, la diversification des modalités d'accompagnement et de prise en charge en hébergement et à domicile des enfants. Je suis confiant quant à la reprise des travaux dans les meilleurs délais afin que la stratégie puisse se déployer sur l'ensemble de ces priorités à court terme.

***VDJ* : La Stratégie présentée est particulièrement axée sur l'accompagnement des plus petits et de leurs familles dans un objectif de prévention. A contrario, les enjeux liés à la sortie des dispositifs des jeunes majeurs apparaissent peu abordés alors qu'il y a, sur ce point aussi, beaucoup d'attentes. L'État pense-t-il pouvoir accompagner davantage les départements sur le soutien aux "jeunes majeurs" ?**

**A.T :** L'accompagnement des jeunes majeurs est une priorité et figure comme un axe à part entière de la stratégie, dans la continuité des actions engagées au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté initiée en 2018. La période de déconfinement doit être l'occasion de conforter les orientations posées. Je souligne par ailleurs le fait que la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été prorogée de deux mois. En conséquence et en application de son article 18, le conseil départemental ne peut mettre fin pendant cette période à la prise en charge au titre de la protection de l'enfance des majeurs ou mineurs émancipés précédemment pris en charge dans le cadre de l'article L.222-5 du code de l'action sociale et des familles.

***VDJ* : En parallèle à cette Stratégie nationale, le président de la République a confié une mission à Boris Cyrulnik sur les 1 000 premiers jours de l'enfant. Qu'en attendez-vous et comment ses conclusions pourront-elles s'articuler avec ce que vous proposez en matière de protection de l'enfance ?**

**A.T :** La commission a vocation, sur la base des travaux scientifiques et de nombreuses analyses et études que chacun de ses membres a pu produire et contribuer à diffuser, à émettre des propositions concrètes pour accompagner et soutenir de manière volontariste les parents sur cette période cruciale de la vie de l'enfant. Ce travail permettra également d'identifier les grands messages clés - essentiels pour le développement complet de l'enfant dans ses mille premiers jours de vie - à destination des parents. La pluralité

* Mineurs non accompagnés

© SOS Villages d'Enfants

**Visite d'Adrien Taquet au village d'enfants SOS de Calais en 2019. De gauche à droite : Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie ; Adrien Taquet ; Natacha Bouchart, maire de Calais ; Isabelle Moret, directrice générale de SOS Villages d'Enfants.**

des compétences, des disciplines, des expertises scientifiques et d'usage qu'elle représente est un atout essentiel pour identifier un socle d'informations et garantira la légitimité et la crédibilité de celles-ci.

***VDJ* : Vous avez souligné l'importance de permettre, autant que possible, aux fratries d'enfants placés dans le cadre de l'ASE à ne pas être séparés. Concrètement qu'allez-vous pouvoir faire en la matière ?**

**A.T :** L'accueil des fratries a pu être développé dans de nombreux établissements et services mais reste un enjeu important dans le maintien des liens entre les enfants, lorsque cela n'est pas contraire à leurs besoins. L'accueil collectif sur un même site est encore complexe, car il nécessite des structures adaptées et une offre dédiée, tenant compte de leurs besoins spécifiques et dans un cadre sécurisé en termes d'encadrement. La contractualisation est l'occasion d'amplifier la dynamique. L'objectif fixé est de créer 600 nouvelles places d'ici 2022. Je sais par exemple que le Département de l'Allier, qui fait partie des 30 territoires identifiés en 2020, s'engage sur cette voie. Ce sont des réponses très concrètes qui se construisent sur le terrain.

***VDJ* : Vous avez eu l'occasion de visiter des villages d'enfants SOS qui font, justement, de l'accueil des fratries un des piliers de leur projet associatif. Qu'avez-vous pu apprécier de l'organisation et de la philosophie de ces villages d'enfants SOS ?**

**A.T :** J'ai eu le plaisir de visiter l'année dernière les structures du village d'enfants SOS de Calais. L'accueil en pavillon familial, en fratrie, et la qualité de l'accompagnement sont des atouts évidents des villages d'enfants SOS, qui permettent aux enfants accueillis de développer des liens affectifs et de pouvoir se sentir comme tous les autres enfants. C'est le sens du programme SAFI dont on m'a fait la présentation détaillée ce jour-là. J'ai également pu échanger avec les enfants, une mère SOS et les professionnels du village et j'ai constaté leur satisfaction commune quant à ce modèle d'accompagnement.

***VDJ* : Le 19 janvier, le documentaire "Mineurs en danger" diffusé sur M6 a, une nouvelle fois, mis en cause le secteur de la protection de l'enfance. Si l'émission télévisée a pointé de terribles dysfonctionnements, ce film est aussi emblématique d'un parti-pris médiatique presque exclusivement à charge dès lors qu'est abordée la question des enfants placés. Ne peut-on craindre que cette approche nuise non seulement à l'ensemble des professionnels du secteur, mais aussi à tous les enfants bénéficiant d'une prise en charge par l'ASE ?**

**A.T :** Lors de la concertation que j'ai menée au printemps 2019 avec l'ensemble des représentants du secteur de la protection de l'enfance, les enfants protégés m'ont tous exprimé le même souhait pour eux-mêmes : être des enfants "comme les autres". Sous couvert de dénonciation de dysfonctionnements dans certaines structures, qui sont une réalité mais pas une généralité, ces reportages véhiculent une mauvaise image du secteur de la protection de l'enfance dont souffrent en premier lieu les enfants eux-mêmes. On doit raconter également les belles histoires, et elles sont nombreuses, que ce soit dans les parcours de vie d'anciens enfants placés ou dans l'engagement des professionnels à leurs côtés. Surtout, il faut en finir avec l'imaginaire collectif des " enfants de la DDASS " que ces reportages contribuent à entretenir, parfois volontairement.

© L'Action Sociale

Isabelle Moret et Adrien Taquet aux Assises Nationales de la Protection de l'Enfance à Marseille en juillet 2019.

**L'éclairage d'Isabelle Moret,** Directrice générale de SOS Villages d'Enfants France, sur les spécificités du projet associatif et les réponses qu'il propose, en lien avec la stratégie de protection de l'enfance du gouvernement.

**Quelle est la place de SOS Villages d'Enfants dans le paysage de la protection de l'enfance en France ?**
SOS Villages d'Enfants s'inscrit plus que jamais au cœur de la stratégie de la protection de l'enfance de la France telle que vient de nous l'exposer Adrien Taquet. Et c'est bien dans ce cadre que la pertinence de notre démarche pour reconstruire des enfants abîmés par la vie trouve sa reconnaissance, d'autant plus dans les circonstances particulièrement difficiles liées au Covid-19. Au cœur de cette crise sanitaire inédite, notre modèle a ainsi montré sa force singulière.
Notre projet associatif aura bientôt 65 ans d'existence… et il est toujours d'actualité, en ce qu'il porte en lui la modernité de l'accompagnement qu'il propose, alliant l'affectif et l'éducatif, faisant depuis l'origine du lien d'attachement, aujourd'hui reconnu, un atout fondamental pour permettre aux enfants de se construire ou se reconstruire. Ce qui ne nuit en aucun cas au professionnalisme mais bien au contraire l'enrichit.

**Les besoins en protection de l'enfance ont cependant évolué… ?**
Et ils restent hélas très forts. Cependant, nous savons répondre, y compris à cette évolution, en déclinant ce projet construit depuis des décennies sur l'attachement. Nous créons ainsi les structures, dispositifs et programmes les mieux adaptés à l'émergence de nouveaux besoins, nés de situations familiales différentes et souvent complexes : ceux des bénéficiaires d'aujourd'hui, enfants et familles, peuvent appeler effectivement d'autres réponses, autour desquelles s'articulent nos missions actuelles. Nous nous attachons à accompagner tous les professionnels de l'association dans leur travail quotidien auprès des enfants, des jeunes et des familles. Des formations leur sont proposées tout au long de leur parcours, en premier lieu sur la lutte contre les violences sexuelles, pour mieux accompagner les enfants qui en sont victimes, mais aussi sur le principe de l'attachement, la bientraitance, la réussite scolaire, la protection de l'enfance… Une thématique phare de la formation est l'approche par les droits de l'enfant, portée par notre association.

**Quelles peuvent être ces réponses ?**
D'abord, la création de nouveaux villages d'enfants SOS, selon le mode d'accueil familial qui fait

***VDJ* : Enfin, vous avez annoncé une "réforme de la gouvernance et du pilotage de la politique publique de protection de l'enfance". C'est un sujet aussi complexe qu'épineux, comment pensez-vous pouvoir faire évoluer les choses ?**
**A.T :** C'est une priorité et une nécessité. La concertation nationale relative à la protection de l'enfance a fait émerger le besoin d'une réforme de la gouvernance de cette politique publique. Le groupe de travail consacré à ce sujet a permis de souligner " le besoin de rationalisation et de clarification dans les instruments locaux et nationaux de gouvernance et de pilotage ". C'est en ce sens que j'ai missionné l'Inspection générale des affaires sociales qui doit me rendre ses conclusions pour que nous puissions engager la réforme législative qui est nécessaire. ■

depuis toujours notre spécificité pour l'accompagnement des fratries. Nous sommes en contact avec des départements qui souhaitent porter un projet d'ouverture de villages.
Ensuite, nous continuons à développer des dispositifs et programmes complémentaires qui ont déjà fait leurs preuves et ont pu vous être présentés dans Villages de joie : Services d'Accueil Familial Immédiat (SAFI), Programmes de Renforcement des Familles en soutien à la parentalité, Maisons des Familles pour maintenir ou renforcer le lien entre les enfants accueillis et leurs parents, Pygmalion, programme dédié à la réussite scolaire, Espaces de Transition pour accompagner les ados vers l'autonomie, programme Jeunes majeurs...
Plus que ce qui pourrait sembler une diversification, il s'agit donc bien là d'un développement, qui s'inscrit dans la droite ligne de nos origines et s'appuie tout autant sur nos valeurs que l'accueil que nous proposons aux fratries dans les maisons familiales des villages d'enfants SOS. Il en est le prolongement et reflète la capacité d'adaptation qui a toujours été celle de notre association.

**Pouvez-vous nous en dire plus sur la philosophie de ces nouveaux dispositifs ?**
Le soutien à la parentalité consiste à intervenir auprès de familles en difficulté, chez elles, afin d'éviter une dégradation de la situation familiale pouvant conduire au placement des enfants. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une démarche participative, dont l'esprit est d'accompagner les parents dans leurs compétences parentales, en s'appuyant sur les ressources propres à la famille elle-même. Le lien parents/enfants est aussi au cœur du dispositif des Maisons des Familles créées au sein des villages d'enfants SOS, au-delà de la mise à disposition d'un espace pour les droits de visites.
Les Services d'Accueil Familial Immédiat, nés en 2011 et qui ont déjà fait leurs preuves, permettent de répondre à des situations de danger, en accueillant rapidement et de manière sécurisante des enfants dans une maison dédiée.
L'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs est pour nous une priorité. C'est pourquoi nous avons souhaité le renforcer, le développer et le structurer, autour d'axes majeurs tels que la santé, l'accès aux droits, le logement, l'insertion… Au sein des villages d'enfants SOS, les Espaces de Transition, accessibles à partir de 16 ans, offrent une prise en charge intermédiaire entre le village et l'autonomie. Mais nous poursuivons notre accompagnement au-delà même du départ des jeunes majeurs, en poursuivant l'accompagnement le cas échéant afin de sécuriser leur sortie, ensuite en gardant le lien, en étant toujours présents pour eux et en soutenant leurs projets.

**Pour accompagner l'ensemble de la démarche associative, et plus particulièrement ce développement, sur quels soutiens pouvez-vous compter ?**
Nous nous appuyons toujours sur nos racines, nos valeurs fondamentales, qui font notre force, hier comme aujourd'hui. Alliées à notre capacité d'innovation et de construction pour chaque enfant ou jeune, elles sont le socle sur lequel nous co-construisons de nouveaux programmes, avec les départements et le gouvernement. Nous bénéficions aussi du soutien des municipalités, là où ces projets voient le jour. Nos relations avec nos partenaires institutionnels sont basées sur la transparence et une confiance mutuelle.
Une confiance que nous manifestent aussi nos donateurs, qui sont à nos côtés, pour nombre d'entre eux, depuis de très longues années. Sans leur générosité, leur fidélité, rien ne serait possible et nous savons que nous pouvons aujourd'hui, plus que jamais, compter sur leur soutien, comme sur celui des entreprises qui ont choisi de nous accompagner.
Rien ne serait possible non plus sans l'engagement inconditionnel des professionnels de l'association qui entourent les enfants, y compris dans les moments les plus difficiles, mères SOS et aides familiales bien sûr mais aussi l'ensemble des équipes des villages et établissements.
Notre motivation, nos efforts à tous n'ont qu'un objectif : l'intérêt supérieur de l'enfant, son bien-être. C'est dans une vraie vie d'enfant, heureuse, que chacun puisera les ressources pour devenir un adulte autonome, inséré, bienveillant, épanoui. ■

## EN BREF...

### L'AGENDA SOS VILLAGES D'ENFANTS EN COLLABORATION AVEC SEMPÉ !

© DR

Commandez dès maintenant notre agenda, qui présente de formidables dessins de Sempé sur l'enfance.
Il offre une visibilité maximale avec la semaine sur deux pages (de septembre 2020 à septembre 2021).
**Joignez le solidaire et l'utile :** son prix de 15 € (frais de port inclus) est intégralement reversé à l'association.
Pour le commander, merci d'envoyer un chèque de 15 €, en précisant vos coordonnées postales, libellé à l'ordre de "SOS Villages d'Enfants - Commande Agenda" à l'adresse suivante :

*SOS Villages d'Enfants*
*Commande Agenda*
*6 cité Monthiers - 75009 PARIS*

### 119 : UNE HAUSSE DES APPELS PAR LES JEUNES EUX-MÊMES

Avec la multiplication des campagnes de communication visant à encourager le recours au 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger, celui-ci a effectivement enregistré une importante hausse des appels durant le confinement et le déconfinement. Ainsi, par exemple, entre le 18 mars et le 10 mai c'est une augmentation de 56, 2 % des appels qui avait été observée par rapport à la même période en 2019 et ce sont près de 6 044 appels qui ont été traités par les écoutants du 119. La majeure partie des appels traités provenait d'un membre de la famille proche mais le 119 a noté une hausse des appels de mineurs appelant pour leur propre situation. Le 119 a également fait part d'une augmentation des appels provenant des voisins (16,6% contre 10,3% en 2019), ce qui témoigne de la prise de conscience de nos concitoyens que la protection de l'enfance est l'affaire de tous. ■


# INFORMATION IMPORTANTE

©iStock

Comme vous le savez peut-être, **75 % de votre don sont déductibles** de votre Impôt sur le Revenu.
Afin de soutenir votre générosité dans le contexte de la crise sanitaire, le plafond a été augmenté à **1 000 €** (au lieu de 552 €) et ce pour tous les dons effectués jusqu'au 31 décembre 2020.

**Votre générosité récompensée...**

**Faites un don sur www.sosve.org**

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

# L'ESSENTIEL 2019

## DES VALEURS ET UN ENGAGEMENT PARTAGÉS

**Être un acteur référent de la protection de l'enfance en France et dans le monde, cela veut dire agir et plaider. Des étapes décisives dans nos efforts de développement ont ainsi marqué l'année 2019.**
**En France, l'ouverture, l'inauguration et la construction de nouveaux villages d'enfants SOS, toujours plus d'enfants accueillis, des dispositifs innovants en faveur des jeunes, des familles. À l'international, un accompagnement auprès des familles les plus fragiles, pour la mise en œuvre et le respect des droits de l'enfant. Autant de programmes qui reposent toujours sur notre projet associatif et nos valeurs fondamentales, la fratrie, l'ouverture, la bienveillance et bien sûr l'attachement. Nous les partageons avec tous ceux qui nous soutiennent et qui continuent à s'engager à nos côtés, malgré un environnement économique et social toujours difficile. Qu'ils en soient remerciés.**

**Daniel Barroy**
Président

**Isabelle Moret**
Directrice générale

© Philippe Besnard / SOS Villages d'Enfants

**Les rapports annuel et financier de SOS Villages d'Enfants sont consultables dans leur intégralité sur le site Internet de l'association : www.sosve.org et disponibles sur demande.**

SOS Villages d'Enfants est membre du Don en confiance depuis 1992. Notre association, soumise à des contrôles internes et externes, accorde une grande importance à la gestion des ressources qui lui sont confiées et s'emploie à optimiser la rationalisation des coûts. Les comptes de SOS Villages d'Enfants sont certifiés sans réserve par le cabinet Pricewaterhouse-Coopers-Entreprises.
SOS Villages d'Enfants est membre de la fédération SOS Villages d'Enfants International, dont elle est l'un des fondateurs. Elle est adhérente à la CHD (Coordination Humanitaire et Développement), à Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement) et à AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant).

**Les donateurs peuvent laisser libre l'affectation de leur soutien ou choisir entre France et monde. À l'international, les parrains, donateurs, testateurs ou partenaires peuvent opter pour le pays et le village SOS de leur choix.**

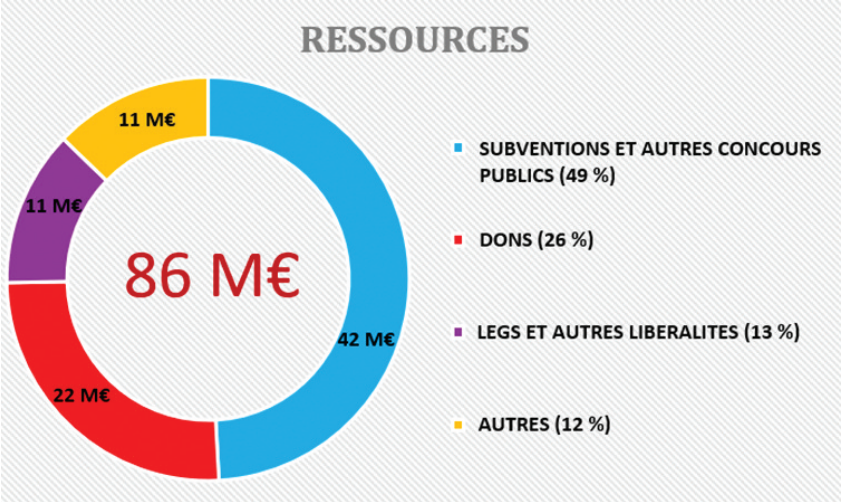


**Les ressources de notre organisation enregistrent une hausse qui permet de bien accompagner la prise en charge d'un plus grand nombre d'enfants. Cette évolution procède à la fois de la fidélité exemplaire de nos donateurs et partenaires et des contributions publiques générées par la montée en puissance des nouveaux villages d'enfants SOS ouverts en France.**

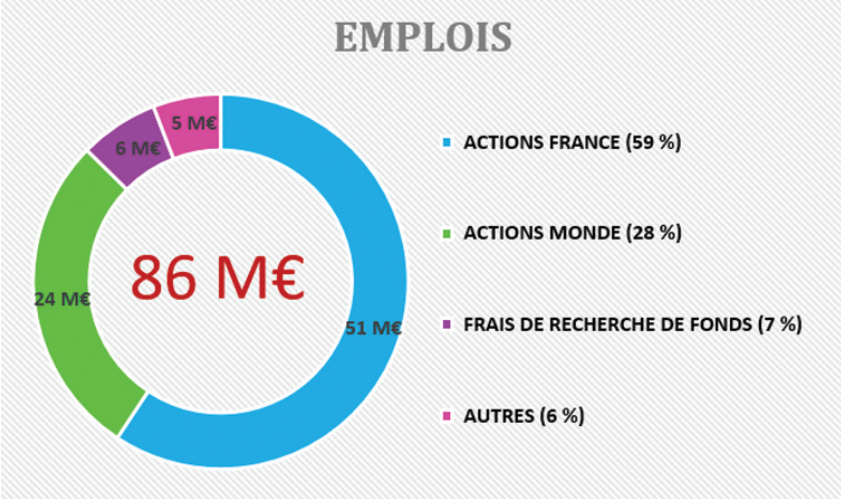


**Le financement des actions réalisées en France est en hausse de 4,1 M€, en lien avec l'ouverture des nouveaux villages d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha et Gémozac (Charente-Maritime) et du Lion d'Angers (Maine-et-Loire).**
**Le financement des actions dans le monde est également en hausse de 2,2 M€, en lien avec nos engagements à l'international.**

SOS Villages d'Enfants France a été créée en France en 1956. Reconnue d'utilité publique en 1969.

# FRANCE

## COMMENT NOUS AGISSONS

**Notre action est menée en partenariat avec les conseils départementaux qui ont compétence en matière de protection de l'enfance. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) proposent à SOS Villages d'Enfants d'accueillir des fratries dont la situation familiale conduit à un placement dans la durée. Le conseil départemental prend en charge les frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants confiés à SOS Villages d'Enfants. Ainsi, le financement des actions de SOS Villages d'Enfants en France est couvert à 91 % par les fonds publics. Les appels à dons pour l'action en France servent à la construction, aux travaux d'extension ou de rénovation des villages SOS, aux compléments de charges salariales, au soutien scolaire, à l'aide aux jeunes majeurs et à des projets éducatifs à forte valeur ajoutée (séjours à l'étranger, vacances…).**

- **883 enfants et jeunes accueillis**
- **155 nouveaux enfants**
- **Durée moyenne de placement en village d'enfants SOS : 6,2 ans.**
- **45 enfants accompagnés dans le cadre d'un PRF (Programme de Renforcement des Familles)**
- **37 jeunes à La Maison Claire Morandat**

### AUDIT INTERNE

Une auditrice interne est rattachée à la direction générale. Cette création de poste s'inscrit dans une démarche de rigueur et de transparence. Elle répond au développement de l'association et à son plan de croissance, par une meilleure connaissance et maîtrise des risques.

### POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

C'est un engagement fort de SOS Villages d'Enfants France : aller plus loin dans la prévention afin de mieux garantir la sécurité et la protection des enfants accueillis. La protection des enfants est aussi au cœur d'une formation dédiée.

# FAITS MARQUANTS

### AUTOUR DES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

SOS Villages d'Enfants a organisé le 26 septembre **une table ronde à l'Assemblée nationale** : «Qualité de l'accompagnement en protection de l'enfance : les droits de l'enfant comme levier». Le dernier «Cahier SOS», «L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant» a été présenté.

**La Dynamique «De la Convention aux Actes !»** a réuni, à l'initiative de SOS Villages d'Enfants, une trentaine d'associations, ONG et collectifs qui ont remis 12 Actes forts à des représentants du monde politique afin de mieux intégrer les droits de l'enfant dans les politiques publiques.

### DE NOUVEAUX VILLAGES D'ENFANTS SOS

© Katerina Ilievska

**13 avril : inauguration du village d'enfants SOS de Gémozac**

**14 juin : 1re pierre à Besse-sur-Issole**

**1er juillet : ouverture du village d'enfants SOS du Lion d'Angers**

### LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

**Programmes de Renforcement des Familles :** intervention auprès des familles en difficulté, dans une approche participative, afin d'éviter une dégradation de la situation familiale et d'accompagner les compétences parentales.
**Maisons des Familles :** dispositif proposant, au-delà d'un espace pour les droits de visite, une acticité spécifique autour du lien parents/enfants.
**Espaces de Transition :** prise en charge intermédiaire entre le village d'enfants SOS et l'autonomie.

### POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

Pour garantir à chaque jeune la possibilité d'un accueil ou accompagnement sécurisant son parcours, décliné en fonction de ses besoins et projets.

### PLAIDOYER : « CAUSE MAJEUR ! »

À l'initiative de SOS Villages d'Enfants, lancement du collectif «Cause Majeur !» pour soutenir la cause de jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, avec 20 associations de protection de l'enfance, de jeunesse et des personnalités.

### DE NOUVELLES AMBASSADRICES

Les talentueuses sœurs pianistes Khatia et Gvantsa Buniatishvili ont rejoint l'association en tant qu'ambassadrices en mars 2019.

© DR

## FAITS MARQUANTS

© SOS Archives

### ARMÉNIE : UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, SOS Villages d'Enfants Arménie diversifie les modes d'accueil et d'accompagnement : accueil à court terme de mères isolées, service d'accueil familial immédiat, centre éducatif de jour, Programme de Renforcement de la Famille régional… SOS Villages d'Enfants France soutient SOS Villages d'Enfants Arménie à hauteur de 70 % du fonctionnement.

### RECORDE : L'ANNÉE DU BILAN

Afin de prévenir les ruptures familiales et promouvoir les droits de l'enfant, le projet RECORDE (Renforcement des organisations de la société civile locale pour le respect des droits de l'enfant), a été mis en œuvre dans 13 localités du **Burkina Faso** et du **Mali**. Un impact positif sur l'effectivité des droits de l'enfant, mieux connus et davantage respectés, sur l'autonomie des familles et les conditions de vie des enfants.

### LE PROJET QUAPEM À MADAGASCAR

Lancé officiellement en décembre 2019, le projet QUAPEM (Qualité de l'Accueil en Protection de l'Enfance à Madagascar), soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement de la Principauté de Monaco, vise à améliorer les conditions d'accueil pour les enfants placés en protection de l'enfance. En partenariat avec le ministère malgache de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme et l'Institut Supérieur du Travail Social, il concerne 31 centres d'accueil, dont 3 villages d'enfants SOS.

© SOS Villages d'Enfants Haïti

### LE PROJET "DEPARE" À HAÏTI

"Droits de l'Enfant via une Parentalité Responsable" (DEPARE) : SOS Villages d'Enfants France poursuit la conception d'un projet dont l'objectif est de contribuer à la concrétisation des droits de l'enfant à Haïti, en lien avec la protection de l'enfance et la lutte contre la pauvreté.

### AMÉLIORER L'INSERTION DES JEUNES

Une étude menée à **Madagascar**, au **Mali** et au **Togo**, avec le soutien de la Coopération monégasque et du F3E, a permis d'identifier des leviers d'amélioration pour l'accompagnement des jeunes sans soutien parental et de définir des recommandations.

## INTERNATIONAL

**SOS Villages d'Enfants France est membre de SOS Villages d'Enfants International, présente dans 136 pays, avec au total plus de 2 800 structures et programmes et près de 1,3 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes).**

### COMMENT NOUS AGISSONS

L'activité repose principalement sur le financement privé. Les appels à dons servent à la construction de nouvelles structures, au développement de nouveaux programmes, à la prise en charge dans la durée de leurs frais de fonctionnement et aux situations d'urgence.
Les enfants sont confiés aux villages d'enfants SOS par les services sociaux après enquête. Ils sont accueillis et élevés dans leur culture et leur croyance.
Les collaborateurs sont des nationaux du pays. Cette implantation locale est un gage d'efficacité dans la durée et dans l'urgence.

**LE SOUTIEN DE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE À L'INTERNATIONAL**

- **23** pays
- **51** villages d'enfants SOS
- **170** programmes soutenus au total
- Plus de **42 300** bénéficiaires
- Plus de **58 500** actes de soins

**Charlotte, bénéficiaire du programme RECORDE :**

***« Ma santé s'est améliorée et j'arrive à aller à l'école grâce à la prise en charge de mes médicaments ».***

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

# L'ESSENTIEL 2019

## RIGUEUR ET TRANSPARENCE

**BILAN SIMPLIFIE COMBINE AU 31 DECEMBRE 2019**
**SOS VILLAGES D'ENFANTS - ATELIERS DE LA GARENNE ET FERME DU MAJOR**

| ACTIF (en K€) | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **ACTIF IMMOBILISE :** Immobilisation incorporelles, corporelles et financières | 50 301 | 40 729 |
| **ACTIF CIRCULANT :** Valeurs réalisables (créances) et disponibles (trésorerie) | 58 065 | 57 436 |
| **COMPTES DE REGULARISATION :** Charges constatées d'avance | 616 | 649 |
| TOTAL : | 108 982 | 98 814 |

| PASSIF (en K€) | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **FONDS ASSOCIATIFS :** Apports, provisions réglementées, réserves | 72 464 | 70 732 |
| **PROVISIONS :** Provisions pour risques et charges | 10 992 | 10 772 |
| **DETTES** | 23 430 | 16 507 |
| **COMPTES DE REGULARISATION :** Produits constatés d'avance | 2 096 | 803 |
| TOTAL : | 108 982 | 98 814 |

### ORIGINE DES RESSOURCES PRIVÉES COMBINÉES

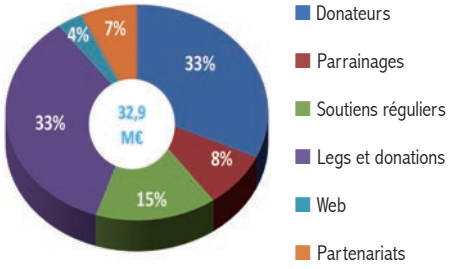


### AFFECTATION DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des subventions des conseils départementaux, 88,72 € vont au profit des enfants, contre 87,54 € pour 2018.

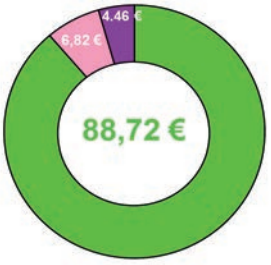


- Missions sociales en France et dans le Monde en 2019
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, frais et personnels sur gestion des legs et du service donateurs
- Frais de fonctionnement et provisions

### FINANCEMENT DE NOS MISSIONS SOCIALES (en millions d'euros = M€)

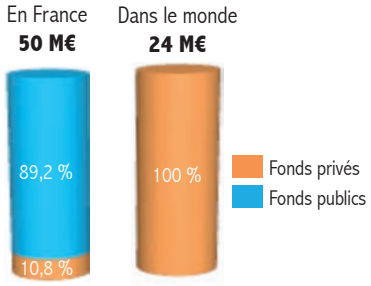


### POLITIQUE DE RÉSERVE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES

Les ressources de l'association ont été utilisées pour soutenir son développement, notamment avec la construction de 4 nouveaux villages d'enfants SOS en France : 2 villages d'enfants SOS en Charente-Maritime (7,5 M€), un village d'enfants SOS en Maine-et-Loire (6,4 M€) et une grande partie des travaux d'un village d'enfants SOS dans le Var (4,7 M€).

## À L'INTERNATIONAL

### > SOUTIEN FINANCIER en milliers d'euros et NOMBRE DE PROGRAMMES

| | | Village d'enfants SOS | École et centre de formation | Structure pour jeunes | Structure de santé | Programme de renforcement de la famille et centre d'appui communautaire |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MALI | 3 543 | 4 | 9 | 1 | | 3 |
| MADAGASCAR | 3 048 | 4 | 11 | 3 | 4 | 11 |
| HAITI | 2 335 | 1 | 4 | 2 | | 2 |
| BURKINA FASO | 2 283 | 2 | 4 | 2 | | 2 |
| VIETNAM | 1 933 | 6 | 7 | 8 | | 2 |
| ARMENIE | 1 893 | 2 | 1 | 4 | | 4 |
| NIGER | 1 480 | 2 | 4 | 2 | 1 | 1 |
| LAOS | 1 035 | 5 | 4 | 3 | | |
| TOGO | 1 025 | 3 | 4 | 2 | 2 | 1 |
| COTE D'IVOIRE | 915 | 2 | 1 | 1 | | 1 |
| INDONESIE | 829 | 3 | 1 | 2 | | 1 |
| ROUMANIE | 824 | 2 | | | | 1 |
| CAMEROUN | 403 | 1 | 1 | 1 | | |
| EQUATEUR | 121 | 2 | | | | |
| INDE | 106 | 3 | | | | |
| BURUNDI | 90 | | | | 1 | |
| NEPAL | 89 | 1 | | | | |
| HONDURAS | 67 | 1 | | | | |
| MAROC | 35 | 2 | | | | |
| BOSNIE | 21 | 1 | | | | |
| TUNISIE | 17 | 2 | | | | |
| SOMALIE | 15 | 1 | | | | |
| RWANDA | 12 | 1 | | | | |
| **TOTAL** | 22 119 | 51 | 51 | 31 | 8 | 29 |

*Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France.*

# COVID-19 : l'hôpital SOS de Mogadiscio s'est mobilisé dès le premier jour

**Farhio Saney est médecin à l'hôpital SOS de Mogadiscio, en Somalie. Elle explique que cet hôpital n'a pas d'autre choix que de produire des masques car le prix d'un paquet de masques est passé de 2 à 50 dollars.**

© SOS Villages d'Enfants International/SOS Archives)

"En grandissant, j'ai toujours souhaité devenir médecin. Il n'y avait pas assez d'hôpitaux en Somalie quand j'étais jeune. C'était bien pire à l'époque à cause des guerres, des sécheresses et des maladies…

Certains hôpitaux ne sont toujours pas équipés de services de maternité de base et le taux de mortalité des mères en Somalie est très élevé. Je suis responsable du service de maternité de l'hôpital de SOS Villages d'Enfants en Somalie, où nous offrons des analyses de laboratoire médical et des accouchements par césarienne gratuits aux femmes les plus vulnérables. Je suis très heureuse de servir ma communauté en tant que médecin car je suis convaincue que c'est une femme qui comprend la douleur d'une autre femme.

En tant que médecins, nous continuons à offrir nos services à l'hôpital pour mères et enfants, maintenant au temps du COVID-19. En tant que nation, nous sommes confrontés à de nombreux défis. La Somalie fait partie des pays qui n'ont pas de kits de dépistage. Nous envoyons donc des échantillons de test pour le coronavirus aux pays voisins et nous recevons les résultats après un certain nombre de jours.

Dans notre hôpital, nous avons conçu des masques faciaux pour nos agents de santé, ce qui contribue à la prévention. Nous avons ainsi un membre du personnel qui est chargé de coudre les masques faciaux. Nous utilisons un petit morceau de tissu blanc pour les fabriquer et nous espérons que cela nous aidera à nous approvisionner durablement pour ce qui est aujourd'hui une nécessité, et qui est rare dans le monde. Nous avons jusqu'à présent produit des centaines de pièces et donné des échantillons au ministère de la santé mais nous savons que cela ne nous protégera pas complètement du virus.

La plupart des hôpitaux en Somalie ne sont pas bien développés et manquent de la plupart des équipements. Le niveau moyen des services de soins intensifs n'est pas bon et les ventilateurs sont insuffisants. C'est donc un grand défi pour nous de traiter toute mère ou tout enfant qui pourrait entrer avec le virus au cas où il développerait de graves complications. Nous avons préparé une salle, que nous utilisons pour vérifier les signes vitaux des patients et leur montrer les procédures de lavage des mains avant de les envoyer dans d'autres services pour consultation et aiguillage vers des consultations externes. J'espère que ce virus disparaîtra bientôt tout à fait. Cela m'inquiète chaque fois que je regarde les nouvelles sur d'autres pays et les moments difficiles qu'ils traversent, parce que je sais que mon propre pays, la Somalie, a beaucoup de mal à lutter contre le COVID-19". ■

## Un soutien historique

**En Somalie, SOS Villages d'Enfants France soutient financièrement le village d'enfants SOS de Mogadiscio grâce aux parrainages depuis 1993, soit plus de 25 ans. Ce village, qui accueille une centaine d'enfants, s'est souvent trouvé au cœur de situations dramatiques : guerre civile, affrontements violents, tirs… Son action permet de sauver et de protéger des enfants et des jeunes dans ce pays particulièrement tourmenté où tant de familles ont souffert.**

© Philippe Besnard / SOS Villages d'Enfants

**Daniel Barroy,** président de SOS Villages d'Enfants France

**Dans ce numéro de rentrée, nous accueillons Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance, qui nous a accordé un entretien exceptionnel en juin dernier. Après être revenu sur la crise sanitaire sans précédent que nous avons connue, il nous expose la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 que le gouvernement veut porter.**

**La démarche de SOS Villages d'Enfants s'inscrit pleinement dans cette stratégie, en particulier par la qualité de la prise en charge spécifique qu'elle propose et l'accueil des fratries mais aussi avec la priorité donnée à l'accompagnement des jeunes majeurs.**

**N'oublions pas que notre action s'étend bien au-delà de nos frontières. Le témoignage d'une femme médecin à l'hôpital SOS de Mogadiscio en Somalie rappelle à quel point ce soutien est vital pour les enfants et familles les plus fragiles.**

**Vous retrouverez dans l'Essentiel intégré à ce numéro les faits et chiffres marquants de 2019, qui montrent que la confiance, renouvelée, de nos donateurs et partenaires, nous a permis de maintenir le cap, d'accueillir d'autres enfants, d'accompagner d'autres familles, ici et là-bas malgré un contexte particulièrement instable.**

**À la rigueur de gestion et à la transparence avec lesquelles nous recevons leur générosité, nous ajoutons nos remerciements les plus chaleureux.**

# REMETTRE LE PIED À L'ÉTRIER

**Placée dès sa naissance, Colina fait preuve d'une farouche volonté pour construire sa vie d'adulte, quitte à mettre de côté sa passion pour l'équitation… temporairement, espère-t-elle.**

Colina a 21 ans. Elle vit à Persan dans son propre appartement depuis plus de deux ans. "Je ne dépends plus de l'ASE, explique-t-elle, je dois donc me débrouiller avec les 600 € que je touche dans le cadre de ma formation d'apprentie comptable". L'étudiante, qui souhaite devenir courtière en banque ou assurance, vise un Master en marchés financiers,"et tout ceci en alternance, précise-t-elle, car je n'ai pas le choix : je dois m'assumer seule". Échanger quelques instants avec elle suffit à comprendre que l'univers des chiffres n'est pas sa plus grande passion. "Pour moi, faire des études est important, car cela me permettra d'avoir un bon emploi et de m'assurer une sécurité financière pour l'avenir". Car ce qui fait réellement battre son cœur, c'est l'équitation. Un sport qu'elle a découvert à l'âge de 4 ans et dans lequel elle excelle, en témoignent ses titres de championne départementale, régionale et vice-championne de France Junior 2017 du concours complet (dressage, cross et obstacles) !

Mais revenons quelques années en arrière. Colina qui a été placée dès sa naissance sait seulement que sa mère n'était pas en capacité mentale de s'occuper d'elle ni de son frère aîné (3 ans plus âgé) comme de leur petit frère, né deux ans après elle. Après quelques mois en pouponnière, la petite fut accueillie en famille d'accueil qui, pour elle, s'apparenta vite à sa vraie famille. Un sentiment d'autant plus fort que Colina ne connaît personne de sa famille de sang ; elle n'a même jamais vu son père. "Je n'ai rencontré que ma mère lors des visites médiatisées… et c'étaient des moments compliqués. Je ne comprenais pas bien sa place car ce n'était pas elle que j'appelais maman".

Le destin de la fratrie va basculer en 2011 lorsque leur mère d'accueil décède des suites de maladie. Le père, dont ce n'est pas le métier, ne peut continuer la mission de famille d'accueil et les enfants sont alors placés dans des familles différentes. "Cela a duré six mois, jusqu'à notre arrivée au village d'enfants SOS de Persan, raconte Colina avec le sourire. Nous retrouver… il n'y avait rien de plus beau ! À trois nous nous sentions plus forts, car nous appréhendions beaucoup cette nouvelle vie".

© DR

## REMISE EN SELLE

Après une première année passée dans un pavillon dédié à l'accueil d'urgence, la fratrie rejoint sa maison familiale définitive où Colina prend vite ses marques. "J'ai apprécié la vie au village d'enfants SOS. Nous ne manquions de rien, on nous témoignait de l'affection, de l'attention… Peut-être n'y a-t-il pas eu autant d'attachement qu'avec celle qui était devenue ma mère de cœur mais j'ai reçu de l'amour de la part des éducatrices et cela a fait de moi une enfant équilibrée et épanouie… Je suis restée proche de ma mère SOS, c'est 'elle' ma famille aujourd'hui".

La direction du village d'enfants SOS de Persan va permettre à Colina de continuer à pratiquer l'équitation une à deux fois par semaine. "Et, ajoute-t-elle, j'ai financé mes premières participations à des concours en faisant des petits boulots". La jeune femme considère l'équitation comme "un véritable acteur spirituel" dans sa vie,"et cela a fait de moi la femme déterminée que je suis aujourd'hui". Alors, lorsque le coach d'une écurie repéra son talent et lui proposa d'intégrer son équipe, ce fut une immense fierté. "Mais j'ai dû lui expliquer ma situation familiale et que je n'avais

**Colina Semedo rêve de pouvoir reprendre la compétition et de remonter sur les marches des podiums. Elle a pour cela besoin de matériel, de sponsors, de mécènes…**
**Si vous connaissez des personnes qui peuvent l'aider, n'hésitez pas à contacter notre service de la relation avec les donateurs :**
**service.donateurs@sosve.org**
**Tél : 01 55 07 25 35**

pas les moyens de louer mon propre poney et d'en financer les frais, comme c'est l'usage". Le coach insista : n'avait-elle aucun moyen de poursuivre les compétitions ? Colina monta alors un dossier qu'elle présenta au siège parisien de SOS Villages d'Enfants qui accepta de lui financer une première année dans l'écurie. Belle intuition car c'est à la fin de celle-ci que l'adolescente décrocha le titre très convoité de vice-championne de France junior !
Tout ne fut cependant pas rose. "J'ai subi la méchanceté des autres enfants du club qui voyaient d'un mauvais œil l'arrivée d'une 'noire, enfant de la Ddass' comme ils disaient…". Après son titre, des éleveurs l'ont approchée, prêts à lui confier leurs chevaux, persuadés que Colina pouvait faire une carrière professionnelle. "SOS Villages d'Enfants a accepté de me financer une année de plus dans mon écurie et cela m'a énormément touchée de voir que le village croyait en moi". Toutefois, la jeune femme va se concentrer sur la réussite de son BAC qu'elle avait raté l'année précédente. "Il est rare de pouvoir vivre de l'équitation et je savais que j'allais devoir quitter le village d'enfants SOS de Persan. Ma priorité c'était de réussir mes études". Pour s'installer chez elle et payer ses premières factures, Colina a été contrainte de vendre son équipement d'équitation ; "même ma selle que j'avais mis tant de temps à m'offrir, regrette-t-elle. Cela fut très dur, mais je n'avais pas le choix : c'était ça ou la rue". Après une année sans monter, la jeune femme avait perdu beaucoup de sa joie de vivre. Elle a donc décidé de refaire des petits boulots afin de s'offrir quelques cours… et de susciter l'admiration de ses nouveaux professeurs ! "Mon coach actuel me pousse à faire une carrière professionnelle en marge de mes études. Il m'a assurée qu'il me trouverait un cheval à prêter si, de mon côté, je trouvais des sponsors afin de payer les frais : soins, inscription au concours, équipements, etc." Colina est donc à la recherche de sponsors ou mécènes. "Je lance un appel à vos lecteurs, sourit-elle, sait-on jamais…". La jeune femme envisage aussi de passer un diplôme d'État pour devenir coach. "J'aimerais donner des cours à des enfants, notamment à ceux qui sont placés car l'équitation permet de prendre confiance en soi, parfois même de prendre conscience de soi. J'ai énormément reçu de SOS Villages d'Enfants et de leurs donateurs que je remercie infiniment. Initier les enfants au cheval, ce serait rendre un peu de ce que j'ai reçu". ■

# INFO PARTENAIRES

## Procter & Gamble : un partenariat fort et pérenne

Depuis 2014, Procter & Gamble et SOS Villages d'Enfants partagent un partenariat fort et pétri de valeurs communes. Pour le bien-être des enfants accueillis, P&G soutient financièrement l'association grâce à un mécénat, des opérations de produit partage et des ventes de produits au personnel. Les collaborateurs du groupe sont très investis dans ce partenariat au travers d'actions de solidarité, à l'image du programme de coaching lancé en 2019 pour accompagner l'employabilité et l'insertion de jeunes majeurs accompagnés par SOS Villages d'Enfants. P&G a également apporté son soutien à l'association dans le cadre de l'épidémie du COVID-19 en faisant un don financier additionnel conséquent et de gel hydroalcoolique.

**https://fr.pg.com/**

## Danette : un jeu concours solidaire

SOS Villages d'Enfants est ravie de compter Danette parmi ses nouveaux partenaires en 2020. Un jeu concours solidaire a été mis en place aux mois de juin et juillet qui a permis notamment à 20 familles de gagner un plein de courses gratuit et a apporté un soutien financier à l'association. Une initiative qui a pour objectif de soutenir la mission d'accueil et d'accompagnement des villages d'enfants SOS.

**https://www.danone.fr**

## Action : parrainage de villages d'enfants SOS au Vietnam

Depuis 2018, les magasins Action, chaîne de smart discount néerlandaise, soutiennent SOS Villages d'Enfants en parrainant cinq villages d'enfants SOS au Vietnam. Leur soutien financier contribue activement à la vie quotidienne des enfants accueillis dans les programmes de SOS Villages d'Enfants : repas dans les cantines scolaires, budget alimentaire dans les maisons SOS, achat de vêtements et de fournitures, alimentation en eau des foyers, suivi médical dans les centres de santé... Cette action solidaire s'inscrit dans un partenariat européen entre Action et SOS Villages d'Enfants International.

**https://www.action.com/fr-fr/**

# “J’AI TOUJOURS ÉTÉ AUX CÔTÉS DES ENFANTS”

© Téléparis

**« Ancienne professeure des écoles, Gabrielle est fière que ses dons participent à ce qu’elle appelle la ‘renaissance des enfants’ ».**

***Anny Duperey,***
*Marraine de SOS Villages d’Enfants depuis 1993*

***« J’avais été bouleversée par la lecture du livre d’Anny Duperey,* Le Voile Noir*, vraiment bouleversée. Et comme Anny Duperey était déjà marraine de l’association lorsque j’ai découvert son récit, cela m’a amenée vers SOS Villages d’Enfants ».***

Gabrielle a 68 ans et vit en région parisienne. Elle est donatrice depuis 10 ans. “Jai parrainé également deux villages d’enfants SOS en Tunisie, ajoute-t-elle. La situation n’est pas facile dans ce pays mais je reçois régulièrement des témoignages qui montrent tout ce qui est mis en place avec succès”.

Gabrielle fut professeure des écoles. Elle a suivi pour cela des enseignements aux Beaux-Arts. Mariée jeune, Gabrielle fut d’ailleurs soutenue par son époux qui l’encourageait à avoir sa propre carrière artistique. Mais elle avait commencé à enseigner et savait déjà que ce métier la rendrait heureuse. Gabrielle enseigna donc les savoirs élémentaires aux tout-petits en France puis dans “une grande ville étrangère”. Elle reviendra finalement à Paris pour donner des cours à domicile auprès d’enfants malades ou présentant des troubles du comportement souvent lourds. “Pour différentes raisons personnelles, je n’ai pas eu d’enfants mais grâce à mon métier j’ai toujours été à leurs côtés”.

À sa retraite, la donatrice a envisagé de devenir bénévole pour SOS Villages d’Enfants et de se proposer pour animer de petits ateliers d’arts plastiques, de musique et d’expression théâtrale. Mais, marquée par sa dernière expérience professionnelle auprès de jeunes parfois violents, elle ne se sentait plus la force d’être de nouveau confrontée aux enfants en souffrance. “Le malheur des petits me touche énormément, dit-elle, et j’admire d’autant plus l’engagement des équipes éducatives des villages d’enfants SOS”.

Gabrielle a décidé de faire un legs à SOS Villages d’Enfants car, dit-elle, “abriter, protéger et donner confiance sont les fondements d’une vie heureuse. Cela pourra paraître étrange mais lorsque j’ai déposé mon testament, j’ai été submergée de joie. Malgré mes erreurs, mes faux pas, j’ai réussi ma vie puisqu’elle fut tournée vers les enfants. Par mon geste, je me sens fière de participer à la renaissance des enfants accueillis par votre association”.

**Vous souhaitez soutenir SOS Villages d’Enfants en construisant un projet de transmission. Vous pouvez joindre :**

**Marie-Anne JUBRÉ**
Diplômée notaire,
Responsable
Legs et Relations
Philanthropiques.

© DR

**Tél. : 01 55 07 25 42**
Legsetdonations@sosve.org
6 cité Monthiers – 75 009 PARIS

*Si, comme Gabrielle, vous souhaitez témoigner dans cette rubrique, vous pouvez joindre directement Marie-Anne JUBRÉ au 01 55 07 25 42.*

## DEMANDE D’INFORMATION

**Merci de renvoyer ce coupon dans l’enveloppe jointe sans l’affranchir**

F3E7LG

❏ **OUI,** je souhaite recevoir la brochure legs, assurance-vie et donation.

❏ **OUI,** je souhaite être contacté(é) par téléphone.

Ces informations resteront confidentielles et ne vous engagent en aucun cas de façon définitive.

**MES COORDONNÉES (À INDIQUER EN MAJUSCULES) :**

❏ M. ❏ MME

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL. : ..... E-MAIL : .....

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par SOS Villages d’Enfants. Elles sont destinées au Service Relations Donateurs et aux tiers mandatés par SOS Villages d’Enfants à des fins de gestion interne, pour vous envoyer votre reçu fiscal et faire appel à votre générosité. SOS Villages d’Enfants s’engage à ne pas sortir les données en dehors de l’Union Européenne. Elles seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Ces données peuvent faire l’objet d’un échange avec des tiers du secteur caritatif. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : ☐
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l’utilisation de vos données ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement en contactant le Service Relations Donateurs - 6 cité Monthiers - 75009 Paris - 01 55 07 25 35 - service.donateurs@sosve.org. N’hésitez pas à contacter notre équipe. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles.